

# COMPTE-RENDU SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

-=-=-

## Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Jean-Jacques LARQUIER - Sylvain BASLY - Dolorès COURRAUD - Jean GALARDI - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN - Nicole DEMANUEL.

Excusées : Isabelle BRIDOUX et Marie-Françoise COSTEDOAT.

Secrétaire de séance : Nicole DEMANUEL.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

\*

\* \*

**I - Délibérations** \* Approbation des modifications statutaires de la Communauté des Communes des Luys en Béarn : une réunion intercommunautaire s'est tenue le 26 septembre dernier au cours de laquelle les nouveaux statuts de la Communauté des Communes des Luys en Béarn ont été présentés. Ils doivent être approuvés par les Mairies.

Délibération votée à l'unanimité.

## **II - Compte-rendu du Conseil d'école du 6 novembre :**

M. le Maire et Nicole Demanuel y ont assisté.

\* Il a notamment été question de l'organisation de la semaine scolaire. En effet, l'Etat offre la possibilité aux Communes soit de conserver, la semaine à 4,5 j, soit de revenir, par dérogation, à la semaine de 4 j. La question a été soumise au vote des parents (38 parents ont voté pour la semaine à 4 j et 11 parents pour la semaine à 4,5 j) et il est également demandé aux membres du Conseil d'école de se prononcer sur cette mesure ⇒ la semaine de 4 j sera donc instaurée à compter de la rentrée de septembre 2018 avec des horaires modifiés (voir paragraphe III ci-dessous).

Le Conseil municipal doit entériner cette décision par une délibération : 8 voix pour et 1 abstention.

\* Le Directeur d'école précise que, dans le cadre du soutien scolaire, il ne reste jamais seul avec un seul élève. Si le cas devait se présenter, le soutien scolaire serait dispensé dans la classe de Mme Aurisset.

\* Les parents d'élèves informent M. le Maire que des frais de garderie et de repas ont été imputés à certaines familles sans que ces frais aient été occasionnés. M. le Maire invite les parents concernés à s'adresser à la secrétaire de Mairie.

A ce sujet, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé à Isabelle Bridoux de faire un comparatif entre les 2 modes de paiement (ancienne et nouvelle formules).

## **III - Mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire :**

Nicole Demanuel distribue un document sur lequel figurent 2 tableaux : l'organisation actuelle et le projet de la semaine à 4 j.

Les nouveaux horaires souhaités par les enseignants et approuvés par la Mairie sont les suivants :

➤ du lundi au jeudi : 08 H 30 - 11 H 45 / 13 H 30 - 16 H 30 ;

➤ le vendredi : 8 H 30 - 11 H 45 / 13 H 30 - 15 H 30 (soutien scolaire de 15 H 30 à 16 H 30)

car le quart d'heure (11 H 45/12 H 00) est bénéfique aux élèves nombreux qui mangent à la cantine ; il permet une meilleure organisation pour le début du repas.

.../...

#### **IV - Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement) :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Pour tenir compte de ces évolutions réglementaires, il convient de modifier l'organisation du régime indemnitaire au sein de la collectivité pour transposer cette nouvelle réglementation.

Les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret. Un rapport de saisine a été envoyé au Centre de Gestion pour validation.

#### **V - Décision modificative (paiement factures investissement - programme voirie 2017) :**

Un emprunt de 12 000 € a été contracté pour effectuer les travaux de voirie 2017. Il faut inclure cet emprunt dans le budget.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **VI - Création d'emploi d'un agent recenseur :**

Le recensement se déroulera du 2 janvier au 17 février 2018. Isabelle Bridoux en sera la déléguée pour le Conseil municipal et Cathy Marquebielle, la coordonnatrice.

André Oménat sera l'agent recenseur. Il faudra préparer un contrat, pour ce faire une décision du conseil municipal est nécessaire.

Environ 47 % des personnes répondent par Internet.

Délibération votée à l'unanimité pour la création d'emploi d'un agent recenseur.

#### **VII - Bulletin municipal :**

M. le Maire interroge Pascal Régin et Nicole Demanuel sur l'avancée de la production du bulletin municipal.

Réponse : ils doivent se réunir le lendemain avec Isabelle Bridoux pour y travailler.

L'édition 2017 se présentera sous la forme d'une feuille de format A3 recto verso.

#### **VIII - Cérémonie des vœux du Nouvel An :**

Certains administrés s'étonnent que cette manifestation n'ait plus lieu.

Il est donc décidé d'organiser la cérémonie du Nouvel An et elle se déroulera le vendredi 5 janvier 2018 à partir de 19 H 00. L'ensemble de la population sera convié. Une invitation sera adressée dans chaque foyer.

#### **IX - Divers :**

\* Le SDEPA a adressé un courrier à la Mairie pour l'informer qu'un transformateur doit être installé pour alimenter une propriété. Coût : 52 396 €. Monsieur le Maire demandera un rendez-vous avec le SDEPA afin de définir les modalités de l'installation d'un tel ouvrage et en connaître son utilité.

\* Sylvain Basly : il faudrait acheter une poubelle pour la salle de la cantine, car les enfants n'ont pas l'autorisation de se rendre dans la cuisine.

\* M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société des HLM devait refaire les clôtures, nettoyer et exécuter des travaux de peinture aux maisons situées dans la résidence Dupielet. Rien n'a été fait à ce jour.

\* Un administré se plaint de la vitesse excessive sur le chemin de Peyrot.

M. le Maire lève la séance à 22 H 30.

Vu le Maire

